

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 732-2024

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2025

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 14^{ième} jour du mois de janvier 2025, à 19 h 00, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance étaient présents:

LE MAIRE :

Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :

Madame Mylène Neault

Monsieur Marc-Olivier Habel

Madame Mélanie Picard

Monsieur Alex Papineau

Madame Sophie Côté

Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #707-2024 intitulé « *Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024* » à la séance ordinaire du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de réviser ses tarifs annuellement et ainsi d'abroger le règlement #707-2024 et ses amendements ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2024;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

QUE le règlement portant le numéro 732-2024 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 Preamble

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Titre du règlement

Le présent règlement est identifié par le numéro **732-2024** et sous le titre de « **Règlement décrétant la tarification des biens et services 2025** ».

ARTICLE 3 But du règlement

Le présent règlement a pour objectif de prévoir un mode de tarification afin de financer les biens, services ou activités de la municipalité de Sainte-Croix pour l'année 2025.

ARTICLE 4 La validité

Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix adopte ce règlement dans son ensemble et également partie par partie, chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe ou alinéa par alinéa. Ainsi, si une partie, un chapitre, un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa de ce règlement était ou devait être déclaré nul les autres dispositions du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 5 Définition des termes

«Résident» : Une personne habitant un immeuble résidentiel de la municipalité de Sainte-Croix.

«Non-résident» : Une personne n'habitant pas un immeuble résidentiel de la municipalité de Sainte-Croix.

ARTICLE 6 Tarification des différents services municipaux

Les tarifs applicables par l'administration sont ceux apparaissant à l'annexe «A» annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Les tarifs applicables par le Service des loisirs sont ceux apparaissant à l'annexe «B» annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Les tarifs applicables par le Service des travaux publics sont ceux apparaissant à l'annexe «C» annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les tarifs applicables par le Service de l'urbanisme sont ceux apparaissant à l'annexe «D» annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 Application des taxes à la consommation

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont applicables aux tarifs des annexes «A», «B», «C» et «D» lorsqu'exigibles.

ARTICLE 8 Mode de paiement

- a) Au bureau municipal, tous les paiements s'effectuent en argent, débit ou par chèque.
- b) Au Centre culturel et sportif, tous les paiements s'effectuent en argent, débit, carte de crédit ou par chèque.
- c) En ligne, via la plateforme Accescité Loisirs , tous les paiements s'effectuent par carte de crédit.

ARTICLE 9 Comptes en souffrance

Tout compte en souffrance pour la tarification des biens, services et des activités de la municipalité de Sainte-Croix, après échéance, porte intérêt au taux de douze pour cent (12%) par année.

Ce montant s'applique sur le montant du paiement exigible qui n'a pas été effectué dans le délai prévu.

Advenant le non-paiement dans les délais prévus, le greffier-trésorier peut prélever avec dépens par les moyens prévus au Code municipal¹.

ARTICLE 10 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements et résolutions antérieurs et/ou incompatibles avec les dispositions du présent règlement;

ARTICLE 11 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Entrée en vigueur : 15 janvier 2025
Avis de motion : 17 décembre 2024 (#445-2024)
Dépôt du projet : 17 décembre 2024 (#444-2024)
Adoption : 14 janvier 2025 (#009-2025)

¹ L.R.Q., c. C-27.1

ANNEXE «A»

TARIFS APPLICABLES PAR L'ADMINISTRATION

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIFS
Chèque non honoré par une institution bancaire	17.40 \$ (20\$ tx incl.)
Chèque (réémission)	17.40 \$ (20\$ tx incl.)
Copie d'un règlement ou procès-verbal	0.47 \$ / page tx incluses, max 35,00\$
Photocopie/Impression – noir et blanc	0.47 \$ / page tx incluses
Photocopie/Impression – couleur	1.00 \$ / page tx incluses
Plan général des rues ou de tout autre plan (copie papier)	4.50 \$ tx incluses
Rapport d'évènement ou d'accident	19 \$ tx incluses
Rapport financier (copie)	3.80 \$ tx incluses
Envoi d'une télécopie	10.00\$ tx incluses
Épinglette	6,00\$ tx incluses

CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE	TARIFS
À l'extérieur de l'hôtel de ville (par le maire ou un représentant de la municipalité)	411.00 \$ (tx incl.)
À l'hôtel de ville (par le maire ou un représentant de la municipalité)	308.00 \$ (tx incl.)

VENTE POUR TAXES	TARIFS
Lors de l'expédition de l'avis initial	13.05 \$ (15.00 \$ tx incl.) par matricule

AMEUBLEMENT (POUR CITOYENS DE SAINTE-CROIX UNIQUEMENT)	TARIFS
Location de tables en bois	5,00 \$ / unité (5.74\$ tx incl.)
Location de tables en PVC	8,00 \$ / unité (9.19\$ tx incl.)
Location de chaises	1 \$ / unité (1.14\$ tx incl.), max 35,00\$
Location de casiers appartenant à la Municipalité*	50 \$ / unité / an (57.48\$ tx incl.)

*La Municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

ANNEXE «A» (SUITE)

LOCATION DE LA SALLE HÔTEL DE VILLE– REZ-DE-CHAUSSÉE	TARIFS
Location de jour <u>ou</u> de soir	125 \$ (143.72\$ tx incl.)
Organismes à but non lucratif du milieu ¹	Gratuit une (1) fois par année
Organismes à but non lucratif du milieu ¹	75% de la facture
Organismes paramunicipaux et comités du milieu ²	Gratuit
Frais d'annulation la journée même	100% de la facture 125\$ \$ (143.72\$ tx incl.)
Frais d'annulation ou changement de date (dans les sept (7) jours précédents la date réservée)	35.00 \$ (100.00 \$ tx incl.)
<p>Un dépôt de 100.00 \$ est demandé lors de la réservation et est remboursé après la visite des lieux par la Municipalité.</p> <p>Un frais de 30.00 \$ plus les taxes applicables sera facturé afin accéder à la salle la veille ou le lendemain de la réservation, si la disponibilité le permet.</p> <p>Un frais de 40.00 \$ plus les taxes applicables sera facturé pour le ménage.</p> <p>Le locataire est responsable d'obtenir et de présenter, avant la remise du code du boîtier pour les clés, une copie de son permis de réunion ou du permis de boisson, ou tout autre permis exigible par la loi (ex : droit diffusion).</p>	

LOCATION DE LA SALLE HÔTEL DE VILLE– ROBERT DAIGLE	TARIFS
Location de jour <u>ou</u> de soir	275.00 \$ (316.18\$ tx incl.)
Organismes à but non lucratif du milieu ¹	Gratuit une (1) fois par année
Organismes à but non lucratif du milieu (Utilisation subséquente) ¹	75% de la facture
Organismes paramunicipaux et comités du milieu ²	Gratuit
Frais d'annulation la journée même	100% de la facture 275.00 \$ (316.18\$ tx incl.)
Frais d'annulation ou changement de date (dans les sept (7) jours précédents la date réservée)	86.98 \$ (100.00 \$ tx incl.)
<p>Un dépôt de 100.00 \$ est demandé lors de la réservation et est remboursé après la visite des lieux par la Municipalité.</p> <p>Un frais de 60.00 \$ plus les taxes applicables sera facturé afin accéder à la salle la veille ou le lendemain de la réservation, si la disponibilité le permet.</p> <p>Un frais de 40.00 \$ plus les taxes applicables sera facturé pour le ménage.</p> <p>Le locataire est responsable d'obtenir et de présenter, avant la remise du code du boîtier pour les clés, besoin une copie de son permis de réunion ou du permis de boisson, ou tout autre permis exigible par la loi (ex : droit diffusion).</p> <p>La location inclut un grand écran de projection, un système de son, un micro, un réfrigérateur et la connexion internet sans fil. Elle n'inclut pas le montage et le démontage des tables, des chaises et autres. La municipalité ne fournit pas de service technique au branchement ou à la mise en service des équipements (exemple : ordinateur, projecteur, micro, etc.).</p>	

¹ Organisme à but sans lucratif du milieu : Chambre de commerce de Lotbinière, club de patinage artistique de Sainte-Croix, Fabrique de Sainte-Croix, Hockey mineur de Lotbinière section Sainte-Croix, 153 Groupe Scout Pointe-Platon

² Organismes paramunicipaux et comités du milieu : L'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière, Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc., Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc., M.R.C. de Lotbinière, Entraide Sainte-Croix, Le Théâtre de Lotbinière, les Harmoniques de Sainte-Croix inc., fabrique de Sainte-Croix (présentation de la pièce de théâtre annuelle), Les écoles primaires et secondaires du milieu (conformément à l'entente intervenue entre les partis)

Note : Tout autre organisme non-cité et ne faisant pas l'objet de dispositions contraintes, le tarif régulier est alors applicable. Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

ANNEXE «A» (SUITE)

TARIFICATION PARTICULIÈRE POUR CERTAINS ORGANISMES (LOCATION DE LOCAUX À L'HÔTEL DE VILLE)	TARIFS
Cercle des Fermières de Sainte-Croix (résolution #122-2013)	750 \$ / an (862.31\$ tx incl.)
Les Chevaliers de Colomb # 3178	380 \$ / an(436.90\$ tx incl.)
Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Âge d'Or) – <i>Bail en vigueur</i>	1 500 \$ / an (1724.62\$ tx incl.)

PUBLICITÉ DE L'AVIS MUNICIPAL TARIFICATION POUR LES ENTREPRISES LOCALES	DURÉE*	TARIFS (TAXES EN SUS)
Pleine page C4 (couverture arrière) <i>Disponibilités limitées</i>	12 mois	5 000 \$
	6 mois	2 850 \$
	1 mois	500 \$
Pleine page	12 mois	3 500 \$
	6 mois	2 000 \$
	1 mois	350 \$
½ page	12 mois	2 000 \$
	6 mois	1 125 \$
	1 mois	200 \$
¼ page	12 mois	1 250 \$
	6 mois	700 \$
	1 mois	125 \$
Bandeau	12 mois	725 \$
	6 mois	415 \$
	1 mois	75 \$
Carte d'affaires	12 mois	500 \$
	6 mois	275 \$
	1 mois	50 \$
<p>*Les parutions sur 6 mois et 12 mois seront insérées dans des éditions consécutives.</p> <p>L'emplacement de la publicité dans le journal municipal est à la discrétion de la Municipalité. La tarification pour les entreprises locales est uniquement applicable pour les entreprises dont le siège social est situé à Sainte-Croix.</p>		

ANNEXE «A» (SUITE)

PUBLICITÉ DE L'AVIS MUNICIPAL TARIFICATION POUR LES AUTRES ENTREPRISES	DURÉE*	TARIFS (TAXES EN SUS)
Pleine page C4 (couverture arrière) <i>Disponibilités limitées</i>	12 mois	7 500 \$
	6 mois	4275 \$
	1 mois	750 \$
Pleine page	12 mois	5 250 \$
	6 mois	3 000 \$
	1 mois	525 \$
½ page	12 mois	3000 \$
	6 mois	1690 \$
	1 mois	300 \$
¼ page	12 mois	1 900 \$
	6 mois	1 050 \$
	1 mois	190 \$
Bandeau	12 mois	1 150 \$
	6 mois	625 \$
	1 mois	115 \$
Carte d'affaires	12 mois	750 \$
	6 mois	415 \$
	1 mois	75 \$
*Les parutions sur 6 mois et 12 mois seront insérées dans des éditions consécutives.		
L'emplacement de la publicité dans le journal municipal est à la discrétion de la Municipalité.		

ANNEXE «B»

TARIFS APPLICABLES PAR LE SERVICE DES LOISIRS

LOCATION DU PAVILLON DE SERVICES DES LOISIRS	TARIFS (TAXES INCLUSES)
Location d'une journée complète	200 \$
Location de 4 heures (½ journée) ¹	130 \$
Location d'une heure	60 \$
Location d'une fin de semaine complète du vendredi soir à compter de 16h jusqu'au dimanche à 23h	375 \$
<p>Les coûts de location incluent le ménage.</p> <p>Un frais de ménage 40.00 \$ plus les taxes applicables peut-être facturées selon l'état des lieux après la location.</p> <p>Le locataire est responsable d'obtenir et de présenter, avant la remise du code du boîtier pour les clés, une copie de son permis de réunion ou du permis de boisson, ou tout autre permis exigible par la loi (ex : droit diffusion).</p>	

¹ Organisme à but sans lucratif du milieu : La Maison de la Famille de Lotbinière bénéficie de gratuités pour la location de du Pavillon de Services des loisirs pour sept (7) réservations uniquement au cours du mois de janvier 2025 pour la réalisation d'ateliers gratuits parent-enfant.

Note : Tout autre organisme non-cité et ne faisant pas l'objet de dispositions contraintes, le tarif régulier est alors applicable. Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

RÉSERVATION DE TERRAINS DE SOCCER (LOCATION À LA JOURNÉE SEULEMENT)	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Terrain A (soccer à 7 et 11) Terrain B (soccer à 5 et 9)	60 \$

RÉSERVATION TERRAIN DE BASEBALL	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Non résident de Sainte-Croix (jour) Non résident de Sainte-Croix (soir)	60 \$

ANNEXE «B» (SUITE)

LOCATION DES GYMNASES	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Location ponctuelle (À la séance : 1,5h)	
Palestre	48 \$
Grand gymnase	65 \$
Terrain de Badminton/Pickleball/Tennis	26 \$
Forfait de 12 semaines	
Palestre	495 \$
Grand gymnase	650 \$
Terrain de Badminton/Pickleball/Tennis	260 \$

AUTRES RÉSERVATIONS	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Location du foyer extérieur municipal * (location à la journée)	60 \$
Abri (location à la journée)	50 \$

*le bois n'est pas inclus dans la réservation

ANNEXE «B» (SUITE)

Tarification du centre de conditionnement physique - La Forge

**Les tarifs ci-dessous comprennent les taxes applicables.*

Tarification 2025	Tarif adulte 18-60 ans	Tarif spécial 15-17 ans / étudiants (preuve obligatoire) / aînés 61 ans et plus	Tarif 12-14 ans <i>Présence parentale obligatoire. Le tarif inclut donc l'inscription de l'adolescent et du parent.</i>	Tarif familial (3 personnes et plus)
1 mois (aucun plan d'entraînement inclus, ni aucune évaluation incluse)				
Résident	67,00 \$	55,00 \$	75,00 \$	N/A
Non-résident	80,00 \$	66,00 \$	90,00 \$	N/A
3 mois (aucun plan d'entraînement inclus ni aucune évaluation incluse)				
Résident	197,00 \$	160,00 \$	232,00 \$	N/A
Non-résident	230,00 \$	185,00 \$	278,00 \$	N/A
6 mois (comprend une évaluation et plan d'entraînement)				
Résident	309,00 \$	247,00 \$	370,00 \$	725,00 \$
Non-résident	370,00 \$	296,00 \$	445,00 \$	850,00 \$
12 mois (comprend une évaluation et plan d'entraînement)				
Résident	507,00 \$	406,00 \$	618,00 \$	1120,00 \$
Non-résident	618,00 \$	490,00 \$	740,00 \$	1320,00 \$

NOTES :

- Le tarif de 12-14 ans inclut l'inscription du parent et de l'enfant (2 personnes).
- Le tarif familial peut uniquement être offert pour les membres d'une famille qui résident à la même adresse. Le tarif pour les puces électroniques s'applique au présent abonnement.
- L'achat d'une puce électronique, au coût de 20\$, taxes incluses, est obligatoire afin d'avoir accès au centre 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Le prix de la puce n'est pas inclus dans les tarifs énumérés ci-dessus.
- Le paiement par versements mensuels est offert uniquement sur les abonnements de 6 mois et plus.
- Les membres de la « *Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière* » bénéficie d'un rabais de l'ordre de 50 \$ sur les abonnements de 6 mois et plus. Une preuve de membre devra être fournie pour l'obtention du rabais à l'abonnement initial et à chaque renouvellement.
- Pour tout bénévole de l'un des comités officiels de la Municipalité (comités nommés par résolution du conseil municipal), un rabais de 50% sur l'abonnement choisi est applicable.

Les modalités prévues à la convention de bail intervenu entre la Municipalité et Tuyauterie Canada ULC/Canada Pipe Company ULC (résolution #460-2023) (ci-après «Bail») a préséance sur les modalités incompatibles du présent règlement.

Lors d'un abonnement gratuit en vertu du Bail un tarif additionnel de 120\$ est applicable pour l'inscription d'un adolescent de 12-14 ans. L'inscription est obligatoirement de 12 mois.

ANNEXE «B» (SUITE)

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX		
LOCATION DE GLACE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	NOTES
Hockey adulte	238 \$ / h	
Curling saison	215 \$ / h	Lundi de 19h à 21h
Mercenaires (Équipe Sénior)	550 \$ / partie	
Hockey mineur Lotbinière et Ringuette Lotbinière	157 \$ / h	Joutes et pratiques
Hockey mineur Lotbinière (MAHG 4 ans) et Tournoi Novice	114 \$ / h	Pratiques pour petits groupes
Hockey mineur extérieur	203 \$ / h	Joutes et pratiques
Tournoi Hockey mineur de Sainte-Croix		
C.P.A	Patinage Plus : 151 \$ / h	Patinage Plus : Grand groupe, frais moindres
C.P.A (Patin artistique libre) <i>Pour tous</i>	Patinage privé : 120 \$ / h	Patinage privé : Plus petit groupe, frais plus élevés
Tournoi scolaire RSEQ	95 \$ / h	Heures de jour en semaine
Patinage libre (pour tous)	Gratuit	Dimanche de 17h à 18h30
Hockey libre (pour tous)	Gratuit	Selon les disponibilités
Location privée ou familiale	115 \$ / h	

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX		
AUTRES LOCATIONS	TARIFS (TAXES INCLUSES)	NOTES
Casier à l'aréna	175 \$	
Table	6 \$ / table / jour	
Chaise	1 \$ / chaise / jour	
Location d'une salle	195 \$	Minimum 3 heures

ANNEXE «B» (SUITE)

LOCATION DE L'ARÉNA	TARIFS
Location de l'Aréna	1250,00 \$ (1437,19\$ tx incl.)
Frais d'annulation la journée même	100% de la facture
Frais d'annulation ou changement de date (dans les sept (7) jours précédents la date réservée)	86.98 \$ (100.00 \$ tx incl.)
<p>Entente selon l'activité et contractuelle. 40% des coûts de location sont payables lors de la réservation. Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage relatifs à l'activité. Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris intérieurs et extérieurs causés lors de l'activité. Le résiduel des coûts de location sera payable dans les 48 heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.</p>	

- N.B.*
- a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou de fermer le restaurant ;*
 - b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois et règlements municipaux ou provinciaux.*
 - c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situations particulières.*

ANNEXE «B» (SUITE)

SALLE DE QUILLES	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Adulte (18 ans et plus)	5,00 \$ / partie
Enfants (17 ans et moins)	3,50 \$ / partie (soulisiers inclus)
Ligue adulte	14,00 \$ / 3 parties
Ligue junior	9,00 \$ / 3 parties
Écoles primaires et secondaires	10,00\$ / 3 parties
<i>Match Play</i>	9,00 \$
Forfait de groupe (18 ans et plus)	14,00\$ / 3 parties
Fête d'enfants 8 enfants et 2 adultes 2 parties (Comprend les accessoires pour servir et manger un gâteau, les croustilles, friandises et un (1) breuvage par enfant (choix de lait ou de jus)) <i>Le service de traiteur est disponible (frais en sus)</i>	120,00\$
LOCATION DE SOULIERS (SALLE DE QUILLES)	
TARIFS (TAXES INCLUSES)	
Location de soulisiers (résident)	Gratuit
Location de soulisiers (non-résident)	3,00 \$
Location de casier (annuel)	20,00 \$

ANNEXE «B» (SUITE)

**LE TARIF 8 SEMAINES S'APPLIQUE POUR LES INSCRIPTIONS DE 4 SEMAINES ET PLUS.*

*CAMPS DE JOUR – LA BOUGEOTTE - (RÉSIDENTS)	
TARIFS SANS SERVICE DE GARDE (TAXES INCLUSES)	
Tarifs pour 8 semaines	
1 ^{er} enfant	270 \$
2 ^e enfant	250 \$
3 ^e enfant	230 \$
4 ^e enfant	Gratuit
Tarif à la semaine	
67,50\$ / semaine	
TARIFS AVEC SERVICE DE GARDE (TAXES INCLUSES)	
Tarifs pour 8 semaines	
1 ^{er} enfant	360 \$
2 ^e enfant	340 \$
3 ^e enfant	320 \$
4 ^e enfant	Gratuit
Tarif à la semaine	
90 \$ / semaine	
AUTRES TARIFS	
Tarif avec service de garde à l'unité	5 \$ par bloc (Matin ou Soir)

*CAMPS DE JOUR – LA BOUGEOTTE (DU 25 JUIN AU 15 AOÛT) - (NON-RÉSIDENTS)	
TARIFS SANS SERVICE DE GARDE (TAXES INCLUSES)	
Tarifs pour 8 semaines	
Tarif par enfant	420 \$
Tarif à la semaine	
105 \$ / semaine	
TARIFS AVEC SERVICE DE GARDE (TAXES INCLUSES)	
Tarifs pour 8 semaines	
Tarif par enfant	540 \$
Tarif à la semaine	
135 \$ / semaine	

**DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'APPLIQUER POUR LES SORTIES ET LES ACTIVITÉS SPÉCIALES.*

ANNEXE «B» (SUITE)
PROGRAMME DE VISIBILITÉ (CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX)

EMPLACEMENT	DIMENSIONS	DURÉE	COÛT
Commanditaire officiel Nom de l'entreprise intégré au nom du Centre Culturel et Sportif : enseigne en façade de l'aréna, logo/nom sur toutes les communications (cédules, communications officielles, etc.)	N/A	10 ans	100 000 \$
		15 ans	135 000 \$
Surfaceuse : côté droit ou gauche	48" X 21"	1 an	3000 \$
		2 ans	5800 \$
		5 ans	14 000\$
Surfaceuse : au-dessus	N/A	1 an	2500 \$
		2 ans	4800 \$
		5 ans	11 500\$
Logo sous la glace de la patinoire	N/A	1 an	1500 \$
		2 ans	2800 \$
		5 ans	6500\$
Bande * Le prix inclut le lexan protecteur (fourni par le Centre)	33 1/4" X 96"	1 an	1000 \$
		2 ans	1800 \$
		5 ans	4000\$
Enseignes lumineuses de chaque côté du tableau indicateur	4' X 4'	1 an	900 \$
		2 ans	1750 \$
		5 ans	4000\$
Façade ouest sous le tableau indicateur	4' X 8'	1 an	800 \$
		2 ans	1550 \$
		5 ans	3500\$
Façade sud ou nord	4' X 8'	1 an	750 \$
		2 ans	1400 \$
		5 ans	3250\$
Façade sud ou nord	4' X 4'	1 an	625 \$
		2 ans	1200 \$
		5 ans	2625\$
Casse-croûte; au-dessus des fenêtres	2' X 4'	1 an	400 \$
		2 ans	750 \$
		5 ans	1500\$
2 vitres hall d'entrée	34 1/2" X 80"	5 ans	10 000 \$

ANNEXE «B» (SUITE)

PLAN DE PARTENARIAT ÉVÉNEMENTIEL



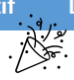









	L'explosif 	L'effervescent 	Le festif 	L'amical 
Activité (1) présentée par votre entreprise	Nom et logo			
Affiches entrées Municipalité Coro 4 X 8	Logo	Logo		
Site web de la Municipalité	Logo Page de l'évènement	Nom Page de l'évènement	Nom Page de l'évènement	Nom Page de l'évènement
Dépliant promotionnel	Logo Couverture	Logo	Logo	Nom
Publications Facebook	Logo Publications	Logo Publications	Logo Publications	
Avis Municipal pub de l'évènement	Logo	Logo	Logo	Nom
Remerciements	Logo	Nom	Nom	Nom
Affiches aréna	Logo	Logo		
Publicité dans l'Avis Municipal	Demi-page	Rabais de 50% sur 1/4 de page	Rabais de 25% sur 1/4 de page	

TABLEAU DES PRIX

	HIVER EN FAMILLE	FÊTE NATIONALE	FÊTE HALLOWEEN	FÉRIE DE NOËL
L'EXPLOSIIF 	750 \$	750 \$	650 \$*	750 \$
L'EFFERVESCENT 	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
LE FESTIF 	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
L'AMICAL 	150 \$ et moins	150 \$ et moins	150 \$ et moins	150 \$ et moins

* L'option nom et logo associés à une activité du plan L'explosif ne s'applique pas à la Fête de l'Halloween, le coût est donc revu à la baisse. Toutes les autres options sont applicables (voir en page 10).

TABLEAU DES ESCOMPTES!

	2 ÉVÈNEMENTS	3 ÉVÈNEMENTS	4 ÉVÈNEMENTS
L'EXPLOSIIF 	1200 \$	1650 \$	2000 \$
L'EFFERVESCENT 	800 \$	1100 \$	1350 \$
LE FESTIF 	500 \$	700 \$	900 \$
L'AMICAL 	250 \$	350 \$	450 \$

ANNEXE «C»

TARIFS APPLICABLES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX	TARIF
Lorsque les services d'aqueduc et/ou d'égout sont disponibles dans la rue et que les terrains ne sont pas desservis	100% du coût réel des travaux afin de rendre les services jusqu'aux limites du terrain à desservir

VANNE DE SERVICE D'AQUEDUC	TARIF
Travail pour ouvrir et/ou fermer une vanne de service en dehors des heures de travail ²	130.00 \$ (149.47 \$ tx incl.)

RÉQUISITION DE PERSONNEL	TARIF
Inspecteur municipal	50.00 \$ (57.49 \$ tx incl.)
Homme d'entretien	40.00 \$ (45.99 \$ tx incl.)
Coupe de bordure et trottoir	Coût réel
Coupe d'herbes hautes et nuisibles suite à un avis ou à la demande du propriétaire	Coût réel + 12% de frais d'administration

² Ce coût ne comprend pas le déblaiement de la neige ou l'excavation

ANNEXE «D»
TARIFS APPLICABLES PAR LE SERVICE DE L'URBANISME

TYPE DE PERMIS ET CERTIFICATS	DURÉE	TARIFS (TAXES INCLUSES)
ABATTAGE D'ARBRE	3 MOIS	25.00 \$
AGRANDISSEMENT / TRANSFORMATION AGRICOLE	1 AN	75.00\$
AGRANDISSEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	1 AN	250,00\$
AGRANDISSEMENT / TRANSFORMATION RÉSIDENTIEL	1 AN	75.00 \$
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN, PATIO, CLÔTURE, MURET	3 MOIS	30.00 \$
APPAREIL DE CLIMATISATION, THERMOPOMPE...	3 MOIS	15.00 \$
BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX	3 MOIS	100.00 \$
CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES	3 MOIS	50.00 \$
CERTIFICAT AUTORISATION (EXCAVATION REMBLAIS...)	3 MOIS	35.00 \$
CHANGEMENT D'USAGE	N/A	40.00 \$
CONSTRUCTION AGRICOLE	1 AN	120.00\$
CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE INDUSTRIE ET COMMERCE	1 AN	100.00\$
CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RÉSIDENTIELLE	1 AN	35.00\$
CONSTRUCTION INDUSTRIE ET COMMERCE - NOUVELLE	1 AN	400.00\$
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE NOUVELLE (UN PERMIS PAR LOGEMENT)	1 AN	120.00 \$
DÉBOISEMENT INTENSIF	2 ANS	100.00 \$
DÉMOLITION	3 MOIS	30.00 \$
DÉMOLITION PISCINE	N/A	0.00\$
DÉMOLITION, BÂTIMENT PATRIMONIAL	3 MOIS	500.00\$
DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION	3 MOIS	40.00 \$
ENSEIGNE MODIFICATION OU TEMPORAIRE	3 MOIS	50.00 \$
ENSEIGNE NOUVELLE	3 MOIS	100.00 \$
FERMETURE ET OUVERTURE DE COMMERCE	N/A	25.00 \$
INSTALLATION SEPTIQUE	3 MOIS	75.00 \$
LOTISSEMENT (PAR LOT)	3 MOIS	50.00 \$
PISCINE CREUSÉE	3 MOIS	50.00 \$
PISCINE HORS-TERRE	3 MOIS	35.00 \$
PONCEAU	3 MOIS	30.00\$
RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE	6 MOIS	50.00 \$
RÉNOVATION AGRICOLE	6 MOIS	50.00\$
RÉNOVATION AGRANDISSEMENT COMPLÉMENTAIRE RÉSIDENTIEL	6 MOIS	25.00 \$
RÉNOVATION INDUSTRIE ET COMMERCE	6 MOIS	100.00\$
TRAVAUX RIVES	3 MOIS	50.00 \$
USAGE TEMPORAIRE (KIOSQUE DE VENTE)	10 SEMAINES OU -	50.00\$/SEMAINE, MAX 10 SEMAINES
USAGE TEMPORAIRE (KIOSQUE DE VENTE)	+ DE 10 SEMAINES	200.00\$/SEMAINE ADDITIONNELLE
DEMANDE DE PERMIS TARDIVE, ÉMIS LA JOURNÉE DES TRAVAUX OU TRAVAUX DÉBUTÉS		TARIF DU PERMIS +125.00\$

ANNEXE «D» (SUITE)

TYPES DE DEMANDES ENGENDRANT DES COÛTS	TARIFS (TAXES INCLUSES)
DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME Analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et le CCU	300.00\$
DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME Processus de modification du ou des règlements (si recommandation positive)	1000.00\$
DÉPÔT DE GARANTIE, BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX	500.00\$
DÉPÔT DE GARANTIE, CERTIFICAT DE LOCALISATION	200.00\$
DÉROGATION MINEURE	500.00\$
DÉROGATION MINEURE Constructions existantes construites après le 1 ^{er} avril 2024 et non conformes ayant obtenu ou non un permis	2000.00\$
PPCMOI	1000.00\$
USAGES CONDITIONNELS	500.00\$